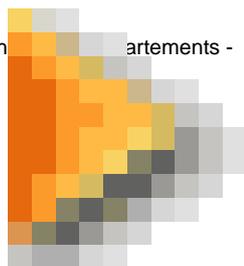


<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article757>



# Extraits du rapport de l'Inspection Générale sur l'évaluation de l'enseignement dans l'académie de Dijon

- Tech artements - Yonne - Archives - Collèges et lycées de l'Auxerrois - Lycée Fourier, Auxerre -  
Publication date: vendredi 11 février 2005



---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

# Extraits du rapport présenté par Mesdames et Messieurs les Inspecteurs généraux à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et concernant l'évaluation de l'enseignement dans l'académie de Dijon

## S'agissant de la démographie :

– Page 10 : « entre 1992 et 2002, la démographie scolaire (tranche d'âge des 2/16 ans) a diminué près de deux fois moins en Côte-d'Or (-6,4 %), et près de **trois fois moins dans l'Yonne** (-4,1 %) que dans la Nièvre (-11,7 %) et en Saône-et-Loire (-11,5 %) (Indicateurs DEP).

Les projections effectuées montrent que ces tendances devraient se confirmer dans les années à venir. »

– Page 12 : « Par ailleurs, on relève de fortes disparités à l'intérieur même de son territoire (...) **l'Yonne marquée positivement, sur le plan démographique, par la proximité de la région parisienne, mais aussi négativement dans la mesure où les nouveaux arrivants sont en moyenne plus défavorisés que l'ensemble de la population,**(...) »

– Page 96 : « - **La démographie de l'Yonne croît**, tout comme celle de la Côte-d'Or, alors que celle de la Saône-et-Loire diminue. Le département est en position assez favorable (dans la moyenne académique) pour la part des moins de 25 ans (30 %). Au surplus, l'Yonne n'a perdu, entre 1996 et 2002 que 6 % de ses effectifs du 1er degré et 5,6 % de ses effectifs du second degré, soit nettement moins que la moyenne académique (7,8 % pour les deux niveaux d'enseignement). »

---

## S'agissant de l'environnement social :

– Pages 96 et 97 : « si certains secteurs témoignent d'une situation tout à fait satisfaisante, d'autres apparaissent nettement en position critique en raison des difficultés économiques et d'un environnement social précaire.

Il s'agit, au nord du département, considéré comme appartenant à la « grande banlieue parisienne », des secteurs de Migennes, Brienon, St-Florentin, et en partie de Joigny mais aussi de certains quartiers d'Auxerre. Ces secteurs connaissent un taux de population défavorisée important.

– **L'Yonne possède le taux de CSP défavorisées le plus élevé de la région** (45,6 %) et le taux de CSP favorisées le plus faible et même très en deçà des moyennes régionales et nationales (25,7 % pour, respectivement, 29,2 % et 34 %).

– Si le nombre d'élèves boursiers est important, tant en collège (23,5 %) qu'en LP (35,5 %) et en lycée (20,1 %), ce nombre est toutefois inférieur à celui de la Nièvre notamment.

– En revanche, ce département scolarise 4,2 % d'élèves étrangers, soit un taux nettement supérieur à la moyenne académique (3,4 %) et très proche du taux national (4,4 %). »

– Page 102 : « **Aussi bien pour les 16-19 ans que pour les 20-24 ans, l'Yonne se positionne très loin derrière les autres départements.** S'agissant des 20-24 ans, l'Yonne accuse un retard de plus de 15 points par rapport à la valeur académique (10,8 contre 26,4), elle-même inférieure de plus de 7 points à la valeur nationale. »

---

## S'agissant de la carte des formations :

– Page 26 : « **La géographie scolaire a un impact sur les poursuites d'études.** Ainsi, les bacheliers de la Côte-d'Or s'orientent davantage que le reste de l'académie vers les CPGE et les DEUG, ceux de la Nièvre nettement plus vers les BTS. »

– Page 108 : Selon le Directeur départemental du Travail et de l'Emploi, **l'inadéquation entre la formation des jeunes et les potentialités d'emploi existant dans le département, l'incapacité en conséquence à pouvoir répondre de façon prévisionnelle à un besoin, fût-il ponctuel, qui serait formulé par les entreprises, est la grosse faiblesse de l'Yonne.** »

---

## S'agissant de la discrimination positive

– Page 104 : « **Les indicateurs de moyens dans le 2nd degré montrent, comme pour le 1er degré, qu'il n'y a pas de véritable discrimination positive de l'académie en faveur de l'Yonne, et ce malgré des conditions socio-économiques parfois difficiles.** »

– Page 104 :

â€” « **L'Yonne se situe en dernière position de l'académie pour la très grande majorité des indicateurs de résultats retenus dans le domaine éducatif ;**

â€” l'écart entre l'Yonne et la moyenne académique ne se réduit pas avec le temps ;

â€” **il n'existe pas, ainsi que cela vient d'être explicité, de discrimination positive en faveur de l'Yonne ;** les chiffres annoncés pour la rentrée 2004-2005 laissent apparaître un effort particulier pour ce département, mais qui ne fait qu'accompagner l'évolution des effectifs ;

â€” les difficultés de l'Yonne ne se situent pas uniquement dans les premières années du primaire. **On enregistre une dégradation en CM1-CM2 qui se poursuit dans le 2nd degré ;**

â€” (..) »

– Page 109 : « Deux préconisations essentielles

â€” Au niveau des moyens, **tendre vers une discrimination positive et significative : pour le 1er degré comme pour le 2nd, l'académie ne peut guère agir seule par les moyens, pour « sortir l'Yonne de l'ornière », au moins sur les court et moyen termes** (c'est-à-dire en l'état actuel de l'offre de formation et probablement, aussi, du réseau d'éducation prioritaire).

Les marges de manœuvre actuelles sont faibles, bien que potentiellement significatives. **Les redéploiements à la marge ne suffisent pas.** Des décisions de fond s'imposent qui pourraient constituer un axe majeur de la contractualisation avec l'administration centrale. Celle-ci, pour sa part, et sur la durée du contrat, s'engagerait sur le principe d'une aide « relais » et fléchée pour la « remise à flot » de l'Yonne. (...) »

– (...)

---

## S'agissant de la nouvelle stratégie académique

– Page 115 : « (...) le document de cadrage publié à la rentrée 2003 (...) constitue essentiellement une déclinaison académique des priorités nationales, ce qui n'est pas le moindre de ses mérites, pour chaque niveau d'enseignement, école, collège, lycée (suivi des réformes, mise en place de nouveaux programmes...), et met en relief les priorités sur lesquelles l'académie s'engage spécifiquement. Il s'agit notamment de :  
â€” la valorisation de l'enseignement professionnel : **facilitation de l'accès en STS et IUT des nouveaux bacheliers technologiques et professionnels**, rénovation des CAP,(...) »

– Page 118 (conclusion) : « A court terme, l'académie doit agir, prioritairement, dans deux domaines particulièrement sensibles :  
â€” (...)  
â€” la gestion du système éducatif dans le département de l'Yonne qui, de manière structurelle et non conjoncturelle, montre des défaillances qui ne sauraient perdurer.

---